



Bilan et liquidation d'entreprise et succession

Par **Roukina**, le **22/07/2019** à **11:04**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a un peu plus d'un an. Il était agent immobilier (statut indépendant à son nom propre).

Afin de procéder à la succession, nous avons besoin que son entreprise soit "liquidée". Or il y a un passif important dont un impayé envers son expert comptable.

Aujourd'hui l'expert comptable n'accepte de faire la clôture de l'entreprise de mon père qu'à la condition que nous le payions. J'ai assuré qu'il serait payé, comme tous les autres créanciers, à l'issue de la succession, mais il fait la sourde oreille ce que j'assimile à une forme de chantage. Le notaire quant à lui, nous renvoie vers l'expert comptable. Que puis-je faire?

Bien cordialement,

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **22/07/2019** à **11:20**

Bonjour

Cet expert comptable a-t-il justifié sa créance auprès de l'étude ?

Les actifs sont-ils suffisants pour éponger toutes les dettes ?

Par **Roukina**, le **22/07/2019** à **11:27**

Bonjour Pragma,

oui pour vos 2 questions

Par **Visiteur**, le **22/07/2019** à **12:55**

Bonjour

Vous pouvez lui adresser un R/AR lui rappelant qu'il a tout intérêt à déclarer sa créance afin

que celle-ci soit enregistrée au passif et le cas échéant bénéficie d'une place adéquate dans l'ordre des priorités.

Par **Roukina**, le **22/07/2019** à **13:07**

C'est ce que je lui ai signifié par l'intermédiaire du notaire. Cependant il ne semble pas être sensible à cet argument.

Je peux directement lui faire part de ce point par LRAR comme vous le conseillez, mais s'il refuse de nouveau, ai-je un quelcquonque retour?